



## Traité Nedarim

### Michna 2 - Chapitre 7

הנודר מן הדגן, אסור בפול המצרי יבש, דברי רבי מאיר;  
וחכמים אומרים, אינו אסור אלא מחמשת המינים בלבד. רבי  
מאיר אומר, הנודר מן התבואה  
אינו אסור אלא מחמשת המינים; אבל הנודר מן הדגן אסור  
בכול, ומותר בפירות האילן והירק.

Celui qui s'interdit par vœu de manger du blé ne peut pas non plus de la fève égyptienne sèche, selon l'avis de Rabbi Méïr ; mais, selon les autres Sages, les cinq espèces seules de blé sont défendues. Rabbi Méïr dit : celui qui fait vœu de ne pas manger de la moisson s'interdit seulement du blé, toute moisson est défendue, et il leur est seulement permis d'user des fruits de l'arbre et des légumes verts.



### Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)